

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 12.007**

L'An deux Mille Douze, le 9 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 3 février 2012

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 3 février 2012

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, Mme MAIRE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE  
M. LABIA représenté par M. COASSIN  
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD  
M. PAVON représenté par M. FILOCHE  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : M. CHABASSE, M. DENIS, Mme LEFEBVRE,  
M. MEGLIO, M. MERLE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 28

Mme Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée BI 812 rue des Cendrilles

**RAPPORTEUR** : Mme PELTIER

**VOTE** : UNANIMITE

Le 9 mars 2011, Madame et Monsieur Robert MOREAU, demeurant 23 rue des Cendrilles à Royan, ont informé les Services Techniques de la ville qu'ils étaient propriétaires d'une parcelle cadastrée BI 812, située dans l'emprise de la voie dénommée rue des Cendrilles et pour une superficie de 11 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle a été créée par l'établissement d'un document de division, établi le 26 septembre 2011 par le Cabinet DEVOUGE.

Le 22 septembre 2011, Madame et Monsieur Robert MOREAU ont signé une promesse de cession gratuite, les frais de transaction étant à la charge de la ville de ROYAN.

Pour régulariser la situation, il convient d'intégrer cette parcelle dans le domaine public.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 20 juillet 2011,
- Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- de procéder à l'acquisition à titre gratuit de la parcelle BI 812, appartenant à Monsieur et Madame Robert MOREAU, d'une superficie de 11 m<sup>2</sup>, située dans l'emprise de la voie dénommée rue des Cendrilles,
- de désigner Maître Alain RAGEY, notaire à Royan, pour établir l'acte authentique,
- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier-Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces relatives à l'acquisition de cette parcelle,
- d'imputer la dépense liée aux frais d'enregistrement sur le budget communal.
- de procéder à l'incorporation de cet espace dans le domaine public communal,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 13 février 2012

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD

VILLE DE ROYAN



SERVICES TECHNIQUES

## PROMESSE DE CESSION A TITRE GRACIEUX

Par les présentes,

Monsieur et Madame Robert MOREAU demeurant au 23 rue des Cendrilles à ROYAN (17200),

Promet et s'oblige à céder à titre gratuit à la Ville de ROYAN la parcelle de terrain cadastrée :

- section BR
- numéro 534p
- sise : rue des Cendrilles
- représentant une surface de 11 m2.

Les lieux ne sont grevés d'aucune servitude.

Le soussigné s'engage à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la cession et à présenter les titres de propriétés au Notaire chargé de ladite transaction.

Le soussigné s'interdit de vendre ou louer la propriété en question à qui que ce soit avant régularisation des présentes par un acte authentique.

La réalisation de cette transaction donnera lieu à l'établissement d'un acte passé à la diligence de la Ville de ROYAN, et à ses frais.

Fait à ROYAN , le 22.03.11 .

Bernadette (usuel)  
Madame Micheline MOREAU  
(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Lu et approuvé

Monsieur Robert MOREAU  
(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

lu et approuvé

# Commune de ROYAN

## Propriété de M. et Mme Robert MOREAU

### PLAN D'ALIGNEMENT

Liendit: 23 Rue des Cendrilles

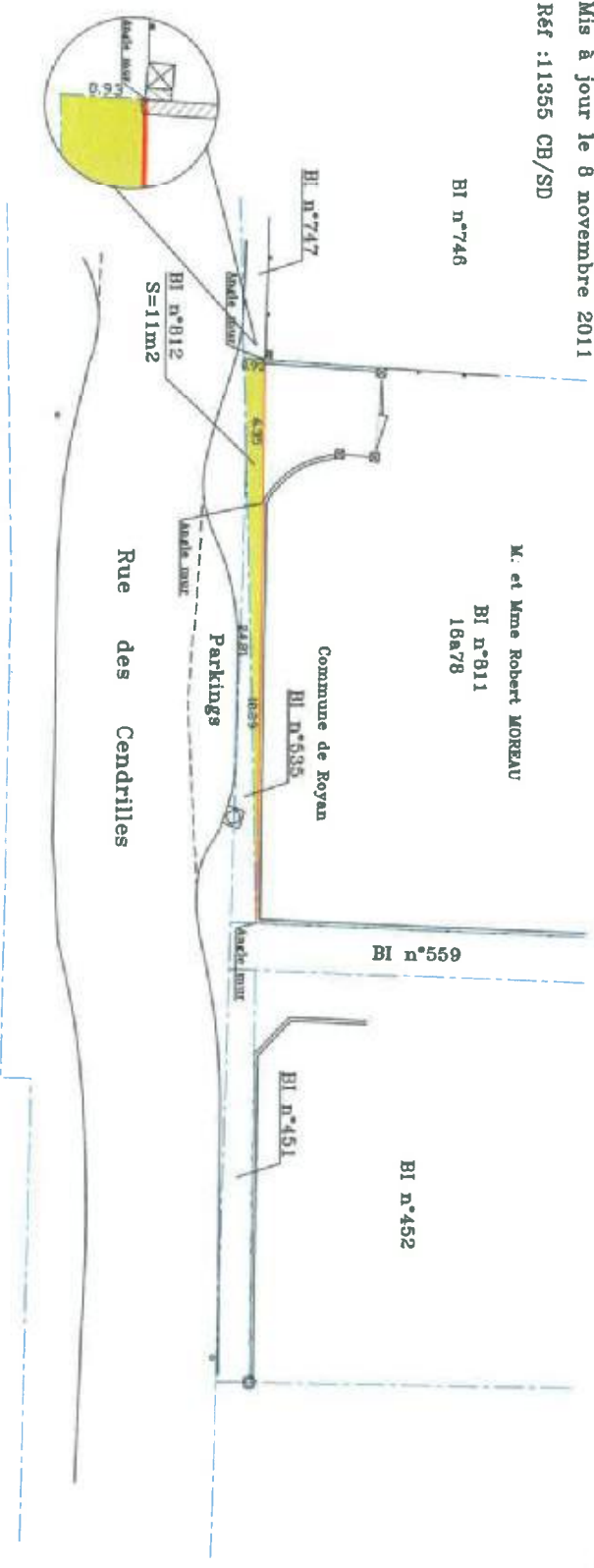
Section BI n°534 et 535 avant division

Echelle: 1/200

Dressé le 26 Septembre 2011

Mis à jour le 8 novembre 2011

Ref : 11355 CB/SD



Partie à céder à la Commune de Royan  
Section BI n°812 pour 11m2

- Légende:**
- Application cadastrale
  - Alignement de la voirie
  - Borne existante



Cabinet DRYOUGE Ingénieur-Géomètre  
61 Av Daniel HEDDE  
B.P. n°24 17202 ROYAN Cedex  
Tel:05.46.36.38.00 Fax:05.46.36.45.88  
e-mail : cdryouge@orange.fr

Département :  
CHARENTE MARITIME

Commune :  
ROYAN

Section : BI  
Feuille : 000 BI 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 20/12/2011  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2011 Ministère du budget, des comptes  
publics, de la fonction publique et de la  
réforme de l'Etat

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle Topographique et de Gestion  
Cadastrale  
Branche de Saintes 4 Cours Charles De  
Gaulle 17108  
17108 SAINTES Cedex  
tél. 05/46/96/51/54 - fax 05/46/96/51/55  
ptgc.170.saintes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

